Réparation des fuites sur les réseaux d'Eau Glacée en électrozingués du Bâtiment L (hors R+2 au R+5)

NOTE A L'ATTENTION DES CANDIDATS

Il est précisé à l'article 5.1 du règlement de consultation, que le critère prix sera apprécié à partir du bordereau de prix unitaires remis par le candidat et analysé à partir du devis quantitatif et estimatif "masqué" (DQE).

Le Maître d'ouvrage a fait le choix de retenir le DQE masqué afin de stimuler la concurrence sur les prix du BPU et d'inciter les candidats à proposer des prix équilibrés sur tous les postes.

Ce DQE masqué est non contractuel, non publié et non communiqué aux candidats mais est stocké au siège du Maître d'ouvrage.

Afin d'analyser les offres équitablement, le Maître d'ouvrage s'engage à respecter les 3 principes fondamentaux suivants :

- Les simulations correspondent toutes à l'objet du marché
- Le choix du contenu de la simulation n'a pas pour effet de privilégier un aspect particulier de telle sorte que le critère prix s'en trouverait dénaturé
- Le montant des offres proposées par chaque candidat sera reconstitué en recourant à la même simulation.

Source : Arrêt du Conseil d'état du 16 novembre 2016, n° 401660